

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du 3 août 2023 à Moustiers Sainte Marie

Membres du Bureau présents : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Antoine FAURE (Aups) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Philippe MARANGES (Castellane) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) ; Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur)

Excusés qui ont donné pouvoir : Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) à Antoine FAURE ; Bruno BICHON (Thorame-Basse) à Jacques ESPITALIER ; Paul CORBIER (Saint Julien du Verdon) à Bernard CLAP ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougou) à Michèle BIZOT-GASTALDI

1. Gestion des sites d'embarquements eau-vive sur le Moyen Verdon :

- Convention de partenariat avec la commune de Castellane pour la gestion sur la saison 2023 des sites de Castellane centre et Chasteuil
- Nouveau règlement intérieur pour tenir compte de cette convention

La Régie d'aménagement du Parc a porté, sur le premier semestre 2023, des travaux d'aménagement de quatre sites d'activités eau-vive sur le Moyen-Verdon : sur Castellane centre (autour de la piscine), Taloire, Chasteuil (commune de Castellane) et Carajuan (commune de Rougon).

Les travaux étant réceptionnés, les sites sont gérés, depuis juin 2023 par le Parc du Verdon dans le cadre de convention de gestion signées avec les propriétaires fonciers concernés.

Suite à l'ouverture des sites pour cette première année de mise en service des équipements, la Commune de Castellane se propose de participer, de manière exceptionnelle sur la saison 2023, matériellement et financièrement à l'entretien et à la gestion des sites de Castellane centre, Taloire et Chasteuil sur sa commune.

Cette participation concerne à la fois la gestion et l'entretien quotidien des sites (ouverture et fermeture des barrières, nettoyage...) mais aussi l'apport d'une participation financière à hauteur de 6 000 € TTC.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation de gestion des sites pour la saison 2023, le règlement intérieur des zones de stationnement de Castellane centre, Taloire, Chasteuil et Carajuan, adopté au Bureau du 6 juillet, doit être adapté pour correspondre aux modalités fixées dans la convention avec la Commune de Castellane.

Décision : les membres du Bureau à l'unanimité :

- valident la convention de partenariat avec la Commune de Castellane pour la gestion, sur la saison 2023, des sites de Castellane centre et de Chasteuil,
- valident le nouveau règlement intérieur des parkings tenant compte des évolutions liées à cette convention,
- autorisent le Président à signer la convention de partenariat ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

2. Conventions d'accompagnement à la plantation de haies

Décision : les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la modification du plan de financement de l'opération d'accompagnement à la plantation de haie tel que suit :

<i>plan de financement approuvé au bureau du 23/03/23</i>	<i>nouveau plan de financement</i>
Coût total TTC : 67 150 €	Coût total TTC : 67 150 €
Agence de l'Eau (70 %) 47 005 €	Agence de l'Eau (70 %) 47 005 €
Agriculteurs (10 %) 6715 €	Agriculteurs (10 % du coût des plantations)..... 2400 €
Autofinancement (20 %) 13 430 €	Autofinancement (20 %) 17745 €

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 10 août 2023

Le Président,
Bernard CLAP

